

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **17 (1971)**

Heft 11

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Partis politiques suisses	2
Les sports en Suisse	5
La Suisse au fil des jours	6
Nouvelles du Secrétariat des Suisses de l'étranger	8
Communications officielles	9
Vers la 8ème révision de l'AVS/AI	10
Service Suisse des Ondes courtes	11
Activité dans les différentes communautés suisses	12
Aperçu sur le 49e Congrès des Suisses de l'étranger	17
Economie	20
Tourisme	22

Chers lecteurs, chers abonnés,

La Commission d'information des Suisses de l'étranger a décidé, en accord avec le Département politique fédéral, le Secrétariat des Suisses de l'étranger et la rédaction du «*Messenger suisse*», d'envoyer le présent numéro à tous les Suisses de France, du Maghreb et de quelques autres pays d'Afrique et d'Asie, en lieu et place des différents bulletins consulaires. Les communications officielles des Ambassades, Consuls généraux et Consuls se trouvent désormais insérées dans cette revue.

Aux six éditions locales françaises s'ajoutent dorénavant celles destinées à nos compatriotes d'Afrique et d'Asie. Il sera ainsi possible de tenir compte, dans une large mesure, des particularités régionales.

Le rôle des partis

Les partis jouent un grand rôle lors des élections des membres de notre Parlement, surtout par le fait que nous appliquons le système proportionnel, introduit en 1919, ce qui garantit une juste représentation également des petits partis. Toutefois, même en Suisse, peu de personnes connaissent effectivement les partis et pas même le 10% des citoyens en fait partie, peut-être parce que nous vivons dans une démocratie directe aux droits civiques très étendues, où les décisions matérielles sont au centre de la politique et non les tendances doctrinaires. Ainsi, les citoyens doivent se prononcer personnellement sur les problèmes les plus divers tels que l'interdiction des cartels, la lutte contre la spéculation foncière, l'augmentation des droits de douane sur l'essence ou l'imposition sur l'alcool, etc. Bon nombre d'électeurs ont le sentiment que les partis n'exercent qu'une mission accessoire et il n'est effectivement pas rare que lors d'une votation les citoyens prennent une décision à l'encontre de l'avis de tous les partis. Mais de là à déduire que les partis sont démunis de toute influence irait vraiment trop loin. En Suisse, comme dans tous les autres pays démocratiques, les partis sont les institutions permettant à des groupes de citoyens d'influencer dans une certaine mesure les décisions politiques. En ce qui concerne les députés, le citoyen fait en général son choix en fonction des programmes que les partis présentent et ce ne sont vraiment que les personnalités particulièrement marquantes qui sont élues uniquement à cause de leurs qualités personnelles.

La pluralité des partis

La pluralité des partis a toujours été une des caractéristiques de la Suisse, ceci au contraire

d'autres pays où l'alternance au pouvoir de deux seuls partis est en vigueur, donnant alors le pouvoir unique au parti vainqueur. En 1848, le premier Parlement, constitué lors de la création de la Confédération suisse moderne, comptait déjà des représentants de trois partis, aussi bien au Conseil National qu'au Conseil des Etats (les Radicaux, les Libéraux et les Conservateurs catholiques). Aujourd'hui, on y trouve des délégués de 8 partis, auxquels il convient d'ajouter un représentant indépendant qui pourrait devenir le leader d'un nouveau groupe parlementaire ayant principalement son activité sur la lutte contre la surpopulation étrangère et l'indépendance du parlement vis-à-vis des groupements d'opposition (mouvement républicain suisse).

Quels sont ces partis et quels sont leurs buts (dans l'ordre d'importance de leur représentation au Conseil National)

I. Le parti socialiste (sozialistische Partei der Schweiz)

Début d'un parti socialiste national: 1870, création: 1887

Les sièges: 51 au Conseil National, 2 au Conseil des Etats

Les journaux principaux:

AZ (Zurich)

Tagwacht (Berne)

«Le peuple/La Sentinelle» (La Chaux-de-Fonds) vient de disparaître.

Les cantons principaux: Berne, Schaffhouse, Bâle Ville, Argovie

Les points principaux du programme:

1. arriver à une pension populaire et à une assurance-maladie sociale

2. promouvoir l'initiative des syndicats pour une participation à la gestion d'entreprise

II. Le parti radical démocratique suisse (freisinnig-demokratische Partei der Schweiz)

Création du parti national: 1894.

Prédécesseurs du parti: Association nationale radicale de 1835 et 1873.

Le parti compte 49 sièges au